

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 5 décembre 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

### 1) Ordre du jour

208-12-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2) Procès-verbaux

#### **2.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2011**

209-12-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **2.2 Séance extraordinaire du 28 novembre 2011**

210-12-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* le procès verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2011 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3) Urbanisme

#### **3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de novembre 2011**

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction du mois de novembre 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### **3.2 Approbation d'une servitude d'aqueduc – Mme Sherril King**

211-12-11

Modifié 2012-01

*CONSIDÉRANT* le projet de développement de la rue de Kildare ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a une opportunité pour la Municipalité de boucler le réseau d'aqueduc entre la rue de Kildare et la rue William ;

*CONSIDÉRANT QUE*, pour ce faire, la Municipalité doit obtenir une servitude d'utilité publique auprès de la propriétaire des terrains situés entre ces deux rues, soit Madame Sherril King ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a proposée à Mme Sherril King un projet de convention de servitude d'utilité publique prévoyant, entre autres, une compensation monétaire de 5 200\$ ;

211-12-11

*CONSIDÉRANT QUE* Madame Sherril King a acceptée la proposition de la Municipalité ;

Modifié 2012-01

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon signe ledit projet de convention et procède au versement de la compensation prévue et des autres frais afférents à même le fonds général ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate V.R.S.B., arpenteurs-géomètres, pour la préparation dudit servitude d'utilité publique ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate Mario Boilard, notaire pour la préparation de ladite convention ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3 Site Industrielle Valcartier

212-12-11

*CONSIDÉRANT* le PALÉE 2011-2014 de la MRC de La Jacques-Cartier qui établi, entre autres, la revitalisation du site industriel de Valcartier comme étant une priorité économique ;

*CONSIDÉRANT* les démarches récentes du CLD de La Jacques-Cartier laissant entendre son souhait de devenir propriétaire du bloc Donnacona et des terrains de SNC Lavalin en plus de son intention de se prévaloir d'exemptions de taxes municipales prévu par l'article 210 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal n'a pas donné son assentiment à de telles démarches et que le CLD de La Jacques-Cartier n'a pas obtenu de mandat claire de son conseil d'administration pour aller de l'avant de cette manière ;

*CONSIDÉRANT* le plan d'urbanisme de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* le CLD de La Jacques-Cartier est un service de développement économique pour les municipalités de la MRC dont Shannon ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal n'endosse pas la démarche préconisée par le CLD pour développer le site industriel de Valcartier ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon exige que le CLD de la Jacques-Cartier obtienne un mandat clair de son conseil administration avant d'entamer des démarches dans ce dossier et que, compte tenu du fait que le site industriel de Valcartier est situé sur les territoires de Shannon, St-Gabriel-de-Valcartier et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les conseils municipaux des ces dernières donnent leur aval par résolution avant d'entamer les discussions formelles avec le gouvernement fédéral pour l'avenir de ce site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.4 Adoption du 1<sup>e</sup> projet de règlement 426 modifiant le Règlement de zonage (352)**

213-12-11

*CONSIDÉRANT* projet de règlement 426 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage (352) ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 426 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 9 janvier 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.5 Adoption du 1<sup>e</sup> projet de règlement 428 modifiant le Règlement de construction (349)**

214-12-11

*CONSIDÉRANT* projet de règlement 428 modifiant diverses dispositions du Règlement de construction (349) ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 428 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 9 janvier 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.6 Adoption du 1<sup>e</sup> projet de règlement 429 modifiant le Règlement de lotissement (350)**

215-12-11

*CONSIDÉRANT* projet de règlement 429 modifiant diverses dispositions du Règlement de lotissement (350) ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 429 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

215-12-11 *QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 9 janvier 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.7 Adoption du 1<sup>e</sup> projet de règlement 430 modifiant le Règlement de gestion des permis et certificats (351)**

216-12-11 *CONSIDÉRANT* projet de règlement 430 modifiant diverses dispositions du Règlement de gestion des permis et certificats (351) ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 430 comme s'il était tout au long réité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 9 janvier 2012 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.8 Consultation publique et adoption du Règlement sur les usages conditionnels (421)**

CONSULTATION

Le projet de Règlement 421 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et une voix d'opposition s'est manifestée.

216A-12-11  
Modifié

*CONSIDÉRANT* le projet de Règlement 421 *Règlement sur les usages conditionnels* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 1<sup>e</sup> août 2011 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge opportun de modifier l'article 20 en retirant de la zone H-2, rue Hillside, l'usage 21.3 « élevage d'agrément » et en retirant à l'article 13 l'obligation de tout requérant « d'obtenir l'accord de chaque propriétaire contiguë » ;

*CONSIDÉRANT QU'*une voix d'opposition s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le second projet de règlement 421 avec modifications, comme s'il était tout au long réité et faisant partie intégrante de la présente ;

*ET QUE* la tenue de registre au lieu le 22 février 2012 conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4. Travaux publics**

##### **4.1 Embauche d'un employé permanent aux travaux publics**

217-12-11

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux de la voirie municipale et de la maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison hivernale ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, M. Dino Perreault comme journalier attitré aux travaux publics pour la saison hivernale, à raison de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, du 6 décembre 2011 au 30 avril 2012 ;

*ET QUE* la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7. Sécurité publique et Incendies**

##### **7.1 Dépôt – Plan de mesures d'urgence et de sécurité civile**

ADOPTION

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le « Plan de mesures d'urgence et de sécurité civile » soit et est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **8. Environnement et hygiène**

##### **8.1.1 Autorisation de procéder par appel d'offres pour les travaux de la cueillette et le transport des boues de fosses septiques pour l'année 2012**

218-12-11

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la politique de Gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur de l'Urbanisme et l'Environnement, M. Normand Légaré de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour les travaux la cueillette et le transport des boues de fosses septiques pour la période d'un (1) an ;

*ET QUE* l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2012 est estimé à plus de 25 000\$ et de moins que 100 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **8.2.1 Octroi d'un contrat de service pour le support et l'entretien des équipements en eau potable à la firme Turcotte Inc.**

219-12-11

*CONSIDÉRANT* les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 230-12-2010 mandatant la firme Turcotte Inc. pour le support et entretien de certains équipements des postes de surpression et installation d'alimentation en eau potable ;

219-12-11

*CONSIDÉRANT QUE* il est judicieux que la Municipalité s'assure que les équipements soient maintenus en bon état compte tenu qu'il s'agit d'eau potable et que les citoyens et citoyennes de la Municipalité sont particulièrement sensibles sur ce point ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un contrat de service, au seul soumissionnaire soit Turcotte Inc., au coût de 4 550\$, taxes en sus, pour :

- le support et entretien de certains équipements des postes de surpression situés au 32A rue Maple et au 163 rue Miller
- le support et entretien de certains équipements des installations d'alimentation en eau potable

*ET QUE* les sommes à être dépensées soient prélevées à même le fond de réserve d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.2.2 Octroi d'un contrat de service pour les travaux d'exploitation de l'eau potable à la firme Aquatech Services Techniques des Eaux Inc.**

220-12-11

*CONSIDÉRANT* les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 229-12-2010 mandatant la firme Aquatech pour le soutien au suivi et aux opérations des travaux d'exploitation des ouvrages de l'eau potable pour une durée de six (6) mois et le compagnonnage du personnel local requis pour compléter la formation ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un contrat de service à Aquatech Services Techniques des Eaux Inc., pour les ouvrages susmentionnés pour une durée de six (6) mois au coût 6 630\$, taxes en sus, pour la prise en charge des opérations et 41\$/heure pour le compagnon, excluant les frais de déplacement ;

*ET QUE* les sommes à être dépensées soient prélevées à même le fond de réserve d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. Culture et communautaire**

### **9.1 Demande d'aide financière au CRSBP pour la mise à niveau des équipements informatiques de la bibliothèque municipale**

221-12-11

*CONSIDÉRANT QUE* le CRSBP de la CNCA facture la tarification annuelle selon le décret de population ;

*CONSIDÉRANT QUE* la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources ;

*CONSIDÉRANT QUE* le regroupe des CRSBP du Québec a été mandaté par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour déployer le programme Simb@ sur le territoire québécois ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'acquisition de deux (2) imprimantes à reçus pour notre bibliothèque municipale sont admissibles au programme d'aide financière Simb@ ;

221-12-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon dépose une demande d'aide financière auprès du CRSBP de la CNCA pour procéder à la mise à niveau des équipements informatiques rattachés au système intégré de gestion de bibliothèque Symphony et au logiciel de prêt entre bibliothèques VDX ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate le CRSBP de la CNCA pour l'acquisition des équipements visant à optimiser le système intégré de gestion de bibliothèque Symphony, incluant le prêt entre bibliothèques par le CRSBP de la CNCA ;

*QUE* la Municipalité de Shannon demande de recevoir une subvention dans le cadre du programme 2012 Simb@ du Réseau Biblio CNCA représentant 50% des coûts admissibles ;

*ET QUE* les sommes soient appropriées à même le fonds général et prévues au budget 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.2 Nomination des membres du Comité Consultatif de la Famille et des Aînés (CCFA)**

222-12-11

*CONSIDÉRANT* le Règlement décrétant la création d'un Comité Consultatif de la Famille et des Aînés (CCFA) pour l'élaboration d'une politique, d'un plan d'action et de la mise en œuvre du programme PRM-MADA ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 6 prévoit la nomination de tous membres du CCFA ;

*CONSIDÉRANT QUE* Mme June Chamberland et Mme Marcelle Lareau ne peuvent plus siéger sur ce comité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Luce Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon nomme les personnes suivantes membres du Comité consultatif de la Famille et des Aînés :

Caroline Savard, Chargée de Projet

Mme Monique Deubelbeiss, membre

Mme Michèle Burridge, membre

M. Martin Juneau, membre

Mme Isabelle Michaud, membre

Mme Sylvie Cloutier

Mme Cathy Savard, membre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.3 Octroi d'une subvention au Shannon Irish Dancers aux fins de renouvellement des costumes du club de danse**

223-12-11

*CONSIDÉRANT* la demande de subvention du club de danse *Shannon Irish Dancers* pour l'achat de matériel, la confection ainsi que la broderie de robes de danse représentant le club de Shannon qui n'ont pas été renouvelés depuis plus de 20 ans ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie une subvention au club de danse *Shannon Irish Dancers* au montant de 5 000\$ pour l'achat de matériel, la confection ainsi que la broderie de robes de danse représentant le club de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11) Correspondance du mois de novembre 2011 – dépôt de la liste**

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de novembre 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

**12) Comptes**

224-12-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* les comptes suivants soient payés :

Description	Novembre
Acier Leroux Inc. – armature agrandissement chalet	1,248.67 \$
Agence du Revenu – novembre	10,613.77 \$
Alain Castonguay – remboursement – formation, etc	1,572.09 \$
Alain Dubé – fournitures	22.74 \$
Aquatech Services Techniques – honoraires professionnel	1,224.69 \$
Attaches Trans-Québec Inc. – fournitures	29.74 \$
Bell Canada – rue Galway	95.67 \$
Bell Mobilité	23.24 \$
Bell Mobilité – cellulaire – Dale et Clive	82.53 \$
Bell Mobilité – cellulaires	342.92 \$
Brigitte Olivier – remboursement	125.76 \$
C.S.S.T. – cotisation	4,105.39 \$
Cam-Trac Bernières - pièces Kubota	1,684.04 \$
Canac Marquis Grenier – entretien & réparations	1,695.01 \$
Canac Marquis Grenier – fournitures	1,590.78 \$
Canac Marquis Grenier – salon des artisans	65.11 \$
Carrières Québec Inc. - sel & sable voirie	840.34 \$
Centre de Téléphone Mobile - réparations	215.32 \$
Clive Kiley – allocation – décembre	2,916.00 \$
Club Social – remboursement	791.78 \$
Dale Feeney – honoraires professionnels - nov	3,400.00 \$
Deschênes & Fils – agrandissement – chalet	1,137.28 \$
École nationale des pompiers – manuel	952.61 \$
Elaine Neville – kilométrage et fournitures chez Wal-Mart	128.52 \$
Équipement L.A.V. Inc. – fournitures	1,196.21 \$
Équipement SMS (Visa) – réparations – kubota	1,000.00 \$
Fernand Dufresne Inc. – essence	121.61 \$
Fernand Dufresne Inc. – essence	328.49 \$
François Bissonnette – fournitures	30.71 \$
G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux au 231 boulevard Jacques-Cartier	4,510.74 \$
G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux de voirie	3,487.87 \$
Gébourg – réparations et entretien luminaires	4,111.57 \$
Graphic AI Design – enseigne pour salon des artisans	85.44 \$
Groupe Système Forêt – renouvellement et mises à jour	113.93 \$
Home Depot – achat de scie	637.07 \$
Hydro-Québec	6,234.17 \$
Hydro-Québec – éclairage public	3,568.06 \$
Hydro-Québec – postes de pompage, compteurs, etc..	3,435.95 \$
Jean-Yves Pilon & Associés – honoraires professionnels	313.29 \$
L.V.M. Inc. – honoraires professionnels – réfection route 369 – août et septembre	66,020.96 \$
L'outilier Express Inc. – location de nacelle pour poser les lumières au 61 Gosford	271.91 \$
La Maison Anglaise – livre	9.44 \$
Location MB – estrades (Summerfest)	1,139.25 \$
Lucie Laperle – allocation – décembre	972.22 \$
Lumen – fournitures pour agrandissement du chalet, etc	861.82 \$
Lumen – tuyaux, etc.. parc à chiens	1,590.60 \$
M.R.C. La Jacques-Cartier – party de Noël	720.00 \$
Macpek – pièces pour 6 roues	107.59 \$
Magasin Latulippe – bottes pour François	174.26 \$
Magasin Latulippe Inc. – bottes de sécurité	628.27 \$
Matériaux Ouellet Inc. – fournitures pour installer lumières – parc à chiens	163.72 \$
Matrec – location de conteneurs	222.15 \$
Messagerie InterCité – analyses d'eau	46.96 \$
Méto Excavation Inc. – travaux voirie	2,774.03 \$
Michel Marquis – gants de travail	73.56 \$
Michel Marquis – gants latex pour les postes 25-29	152.73 \$
Mike-James Noonan – remboursement pour dommages	89.09 \$
Mini Général Hydraulique Inc. – pièces	180.58 \$
Ministre des Finances – demande d'autorisation – égouts St-Patrick	516.00 \$
Ministre des Finances – party de Noël – licence	40.00 \$
Moisan Marketing – journal – mois de novembre	2,964.33 \$
Monique Bédard – fournitures pour centre communautaire	56.95 \$
Nancy Lamarre – atelier de scrapbooking	105.60 \$
Normand Légaré – remboursement – achat chez Nedco pour le salon des artisans	360.97 \$



Orizon Mobile – système de communication (deux mois)	396.15 \$
Pavage Rolland fortier Inc. – pavages – réparations majeurs – Mountain View, etc	146,478.85 \$
Piano Careau – entretien	170.89 \$
Pièces d'auto Guill Val Bélair – pièces	105.34 \$
Pierre Vachon – honoraires professionnels – chalet, édifices, parc à chiens	1,507.16 \$
Poste Canada - circulaire	382.38 \$
Pompage Provinciale – agrandissement – chalet	1,048.11 \$
Publicités PRT – plaquettes «bébé»	238.68 \$
Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine – fournitures pour agrandissement du chalet	138.91 \$
Régie Régionale de Portneuf – bacs à ordures	1,260.00 \$
Régie Régionale de Portneuf - ajout quote-parts - nov	408.88 \$
Régistre Foncier – avis de mutations	48.00 \$
Ronald Tardif – honoraires professionnels – chalet, édifices, parc à chien, etc	1,461.21 \$
Réseau biblio – fournitures	56.96 \$
Réseau de Transport de la Capitale – contrat – autobus	55,498.95 \$
Sani-Orléans – nettoyage de ponceaux	1,409.83 \$
Sani-Orléans Inc. – vidanges sélective	1,223.83 \$
Shirley Kiley – fournitures pour Story Time	5.70 \$
Soc. de l'assurance automobile – immatriculation	265.65 \$
Télus – cellulaire du directeur général	59.01 \$
Theresa King – entente – pistes de ski de fond	1,000.00 \$
Trudel & Piché – tracteur	6,531.84 \$
<b>Total</b>	<b>364,018.43 \$</b>

#### **Fermeture annuelle - factures non présenté au Conseil**

9116-7657 Québec Inc. - entente	15,130.00 \$
ABC Luminaire Enr. – luminaires édifices, juil	740.48 \$
Ameublement de bureau La Capitale - achats 3 bureaux Urbanisme	1,698.62 \$
Annuaire G.B. Inc. - Bottin Val-Bélair	595.98 \$
Archambault – livres -oct, août, juin	1,089.61 \$
Bedard Serrurier Ste-Foy - cadenas barrière	181.71 \$
Bell Mobilité - cellulaires	577.08 \$
Boucher & Lortie - réparations 281 J-Cartier	1,001.68 \$
BPR-Énergie Inc. – honoraires professionnels	24,832.50 \$
Carrières Québec Inc. - asphalte & 0-3/4, mars, juin, oct	831.58 \$
Centre de Téléphone Mobile – réparations fév	142.41 \$
Centre Mécanique Shannon – entretien & réparations, sept, juin	433.04 \$
Centre routier St-Marc Inc. – vérification mécanique – freightliner	148.16 \$
Charles Rossignol Inc. -électricité - chalet et gazébo	4,345.69 \$
Citadelle Chevrolet - achat de camion	56,192.25 \$
Communauté Métropolitaine de Québec – 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> versement-quote-part	10,950.00 \$
Compu-Finder - formation voirie oct	2,037.55 \$
Concepts Gingras Inc. – location – toilettes	2,392.43 \$
Croquisnolet (Le) - animation biblio	409.79 \$
Denis Lavoie - honoraires Winterfest & kilométrage	465.00 \$
Dessau – honoraires professionnels – aqueduc mars 2011	312,521.55 \$
Dessau – honoraires professionnels – Route 369 - août 2011	165,683.91 \$
Développement S.C. Inc. - entente Miller poste de surpression	21,213.10 \$
Développement S.C. Inc. - pièces postes de surpression	2,821.88 \$
Distribution Brunet Inc. – fournitures aqueduc	104.81 \$
E.B.Q.M. – photocopieur poudre fév. sept	470.12 \$
École Nationale des Pompiers - examens	762.31 \$
Entreprises Less-Vil - entrée d'eau 421 J-Cartier	2,620.28 \$
Entreprises Less-Vil - location trailer piste cyclable Tyrone	911.40 \$
Excavation Lij Rose Inc. - location trailer piste cyclable Tyrone	820.26 \$
F.Q.M. - messageries Incendies	58.11 \$
Fernand Dufresne Inc. - essence	501.54 \$
Fitness - abonnement biblio	24.00 \$
G.L.P. Paysagiste Inc. - travaux de voirie dif	677.72 \$
G.M.S. Extincteur Chimique Inc. – achat - extincteurs sept	1,030.80 \$
Gaudreau Environnement Inc. – bacs de recyclage disparus	275.58 \$
Gébourg Construction Inc. - court circuit Courcelette	1,271.03 \$
Heenan Baikie Aubut – honoraires professionnels oct	47.12 \$
Hydro Québec - barrage hydroélectrique	19,188.75 \$
Hydro-Québec - édifices	5,591.20 \$
Impressions Bleu Nuit - lettrage motoneige janv.	530.51 \$
Imprimerie Nicober Inc. – achat enveloppes mars	275.70 \$
Jacques Poulin - contrat de soutien & achat fournitures	2,641.28 \$
Jean-Marc Pageau – contrat & édifices (deux mois) correction janv & fév	630.80 \$
Josée Bussièrès - costume mascotte Shadoux Winterfest	321.06 \$
L.V.M. Inc. – honoraires professionnels – aqueduc dif	5,552.37 \$

L'outilleur Express Inc. – location nacelle, achat scie à béton, divers	1,903.64 \$
La Maison Anglaise – livres avril & juin	265.99 \$
Magasin Latulippe – bottes – voirie Pierre Lepagne	174.26 \$
Magazine Protégez-Vous - abonnement biblio	38.73 \$
Maison du 21e Siecle - animation biblio	13.00 \$
Martine Auclair – atelier biblio	45.60 \$
Matrec – location – conteneurs	222.15 \$
Méto Excavation Inc. – travaux voirie juin	613.74 \$
Microcom M Inc. - systèmes d'alarmes avr	1,140.59 \$
Microcom M Inc. - systèmes d'alarmes juin	341.78 \$
Ministère du Revenu - DAS (2 mois)	32,974.95 \$
Nathalie Lagacé – surveillance – examen	48.00 \$
Neopost Canada – compteur postal sept	474.02 \$
Orizon Mobile – système de communication, sept	396.15 \$
Paré, Ouellet, Bigaouette & Assoc. - huissier Gestion PVM	128.40 \$
Piere Vachon - honoraire professionnel glissade	624.92 \$
Plania - honoraires professionnels mai final	8,544.38 \$
Postage on Call – achat de timbres août	2,500.00 \$
Productions Première Scène - Winterfest - 1e versement	846.56 \$
Produits Chimique Desco Inc. - savon pour véhicules	671.05 \$
Propane Nutrinor – propane pour le chalet	239.50 \$
Quinc. Co-Op Ste-Catherine - fournitures	139.78 \$
R.P.M. Audio Inc. – location	91.14 \$
Raymond Robitaille Excavation Inc. - contrat déneigement janvier, mars & mai	220,368.67 \$
Raymond Robitaille Excavation Inc. - extra sable stationnements	377.00 \$
Références Solutions Inc. - honoraires de service	1,321.51 \$
Références Solutions Inc. - licences & achat logiciels	5,531.08 \$
Régie Régionale de Portneuf - achats bacs à ordures	1,890.00 \$
Registre Foncier – avis de mutations août, juin, avril	225.00 \$
Réseau de Transports de la Capitale - contrat - autobus - 3 mois	158,913.66 \$
Sani-Orléans Inc. – vidange septique oct	1,280.81 \$
Shirley Kiley - remboursement soirée retraite	108.05 \$
Sophie Bouchard - animation biblio - janvier	190.60 \$
Spécialités d'Aqueduc Croix – fournitures pour aqueduc	3,240.71 \$
TNT Express (Canada) Ltd T4 - pièces limiteur de vitesse	35.27 \$
Trudel & Piché - tracteur (deux mois)	6,753.84 \$
Ultra Sécurité Contrôle - détecteur de fumée poste de pompage août	310.33 \$
Voyage Global Net Travel - crédit voyage Winterfest	5,000.00 \$
Yoop (TVA Publications) - abonnement biblio	17.97 \$
	<b>Total 1,128,745.58 \$</b>

224-12-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13. Organisation administrative**

#### **13.1 Adoption du Règlement sur l'annexion de la zone 63-REC le long de la rue Kilkenny de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac (427)**

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 427

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 427**

Le règlement 427 *Règlement sur l'annexion de la zone 63-REC de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **13.2 Embauche d'une chargée de projet attitrée au PFM-MADA**

225-12-11

*CONSIDÉRANT* le programme de soutien aux *Politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)* ;

*CONSIDÉRANT QUE* la réalisation d'une politique familiale et des aînés nécessite l'embauche d'un chargé de projet ;

*CONSIDÉRANT QUE* le responsable de la PFM-MADA, Mme Lucie Laperle, a rencontré des candidats pour de poste temporaire et spécialisé et recommande l'embauche de Madame Caroline Savard ;

225-12-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche de Madame Caroline Savard comme chargée de projet attitrée au PFM-MADA pour une durée déterminée par l'échéancier de réalisation de la PFM-MADA ;

*ET QUE* la rémunération de l'employé à contrat soit conforme à l'échelon salarial établi pour tout proposée à l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13.3 Autorisation d'appel d'offres pour les travaux de conciergerie de tous les bâtiments municipaux**

226-12-11

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la politique de Gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour les travaux de conciergerie de tous les bâtiments municipaux ;

*ET QUE* l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2012 est estimé à plus de 25 000\$ et de moins que 100 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13.4 Séances publiques du Conseil municipal pour 2012**

227-12-11

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité est régie par le *Code municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon fixe la date des séances publiques du Conseil municipal de Shannon pour 2012 comme suit :

Lundi, le 9 janvier  
Lundi, le 6 février  
Lundi, le 5 mars  
Lundi, le 2 avril  
Lundi, le 7 mai  
Lundi, le 4 juin

Mardi, le 3 juillet  
Lundi, le 6 août  
Mardi, le 4 septembre  
Lundi, le 1<sup>e</sup> octobre  
Lundi, le 5 novembre  
Lundi, le 3 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATIONS  
PÉCUNIAIRES**13.5 Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ;

Le Directeur général et Président des élections municipales par la présente, certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplies par tous les membres du Conseil municipal de Shannon et il en fait dépôt.

**14. Finances et Greffe****14.1 Adoption du programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014**

228-12-11

*CONSIDÉRANT* l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* qui stipule qu'un Conseil doit, au plus tard le 31 décembre, approuver son programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) années subséquentes ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Directeur général fait dépôt du programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014 tel que discuté avec les membres du Conseil ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014, sous réserve des dispositions du budget de fonctionnement 2012 de la Municipalité et de son règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 Autorisation du renouvellement du régime d'assurance collective des employés municipaux permanents**

229-12-11

*CONSIDÉRANT QUE*, depuis plusieurs années, la Municipalité et les employés municipaux permanents participent à un partage égal au régime d'assurance collective ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette assurance est renouvelable au 1<sup>e</sup> janvier de chaque année avec un résultat combiné qui indique une augmentation de 4,5 % pour 2012 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le renouvellement, tel que déposé, de ce régime amélioré d'assurance collective avec Desjardins Sécurité Financière incluant les mêmes garanties, le 1<sup>e</sup> janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.3 Autorisation des taux horaire pour la facturation des travaux publics par un tiers**

230-12-11

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a le pouvoir de fixer, par voie de résolution, un taux horaire pour la facturation des travaux de voirie, d'équipement de voirie, etc. payables par un tiers lors de travaux sur le territoire ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

230-12-11

*QUE* la Municipalité de Shannon fixe les taux horaires pour l'exercice financier 2012 pour tout partage des travaux de voirie effectués par la Municipalité et facturés à un tiers, comme suit :

	<u>2012</u>
1 journalier + véhicule	85.\$
1 journalier	55.\$
opérateur + rétrocaveuse Kubota	100.\$
opérateur + balai de rue Kubota	80.\$
chauffeur + camion 8 tonnes	95.\$
chauffeur + camion 2 tonnes	90.\$
Tracteur souffleur versatile	150.\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.4 Dépôt des états financiers semestriels pour la période finissant le 30 novembre 2011

DÉPÔT ÉTATS  
FINANCIERS

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, le Directeur général/Secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement, lors d'une séance du conseil, les états des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, soit deux états comparatifs, au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai et lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté :

- le premier compare les revenus et dépenses au 30 novembre de l'exercice en cours à ceux de la même période, l'an dernier ;
- le second compare les revenus et dépenses prévisibles au cours du présent exercice financier à ceux prévus initialement au budget.

Le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### 14.5 Dépôt de la liste des arrérages de taxes 2011 – Code municipal, article 1026

DÉPÔT LISTE  
ARRÉRAGES

En vertu des dispositions de l'article 1026 du *Code municipal*, le Secrétaire-trésorier doit déposer une liste des arrérages de taxes ;

La liste des arrérages de taxes a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### 14.6 Avis de motion – Règlement 431 pourvoyant à l'adoption du budget et l'imposition des taxes pour 2012

AVIS DE  
MOTION

*AVIS DE MOTION* est par la présente donné par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 431 intitulé :

« *RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2012* »

#### 14.8 Autorisation de renouvellement de la marge de crédit

231-12-11

*CONSIDÉRANT QUE* la Caisse Desjardins Piémont Laurentien a consenti un contrat de crédit variable avec une couverture de 1 000 000.\$, le 12 décembre 2005 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon demande à la Caisse Desjardins Piémont Laurentien de renouveler pour une période d'un (1) an le contrat de crédit variable d'un million de dollars (1 000 000.\$), compte EOP #376350, qui vient à échéance le 12 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.9 Report de l'adoption du budget 2012**

232-12-11

*CONSIDÉRANT* les préparations budgétaires pour l'année 2012 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les coûts de plusieurs contrats et des subventions à recevoir pour l'année 2012 ne sont pas encore confirmés ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon reporte l'adoption de son budget pour l'année 2012 au 23 janvier 2012 ;

*ET QUE* copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. Varia****15.1 Recommandation de refus du projet de PMAD qui ne prend pas en considération les perspectives réels de mises en chantier annuelles de la Municipalité de Shannon**

233-12-11

*CONSIDÉRANT* le mémoire de la Municipalité de Shannon adopté le 14 juillet 2011 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon est prête à s'accommoder à certains éléments de contenu du PMAD ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon a fait preuve de collaboration et de transparence tout au cours du processus de planification réalisé à l'échelle métropolitain ;

*CONSIDÉRANT QUE* le PMAD est basé sur les perspectives démographiques de l'ISQ pour définir les besoins en espaces constructibles ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'ISQ prévoit l'arrivée de seulement 35 nouveaux ménages et donc l'équivalent de mises en chantier annuellement pour la période s'échelonnant de 2011 à 2021 ;

*CONSIDÉRANT QU'*au cours de la période précédente de 10 ans, soit de 2001 à 2010, la Municipalité de Shannon a accueilli en moyenne 60 nouvelles constructions unifamiliale ;

*CONSIDÉRANT QUE* pour l'année 2011, il y aura eu **66 nouvelles** constructions unifamiliales, au 30 novembre 2011, sur le territoire de Shannon et rien à l'horizon semble vouloir changer cette tendance ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel;

*QUE* la Municipalité de Shannon recommande au préfet de la MRC de La Jacques-Cartier de voter **contre** un PMAD qui ne prend pas en considération les perspectives de mises en chantier basées sur les dix dernières années ;

*ET QUE,* dans le cas d'un vote favorable de la MRC, le conseil municipal soit contre le PMAD de la CMQ tel que présenté en deuxième projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. Finances et Greffe – SUITE**

**14.7 Rapport sur la situation financière de la Municipalité**

DISCOURS  
DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du *Code Municipal Québec*, le Maire lit un rapport sur la situation financière de la Municipalité.

Cela a inclus un rapport sur les dernières déclarations financières pendant l'année finissant le 31 décembre 2011, une vue d'ensemble générale du budget 2012 et des orientations générales pour 2012. Ce rapport sera publié dans la l'édition de février du journal local le *Shannon Express*.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance extraordinaire à 22h37.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général